

2008/946 - MISE EN CONFORMITE DES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE – DECRET AOUT 2000 – DOSSIER 60 004 0518 - CRECHE VANILLE ET CHOCOLAT – 572, AVENUE DE LA SAUVEGARDE - 69009 LYON - OPERATION N° 09 052 002 – MONTANT DE L'OPERATION 795 000 € TTC – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 1 A 7 - 9 ET 10 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2003/2189 du 20 janvier 2003 et n° 2008/64 du 21 avril 2008, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération de mise en conformité de la crèche Vanille et Chocolat à 795 000 € TTC.

Les Commissions d'Appel d'Offres des 4 et 18 novembre 2008 ont statué ainsi :

Opération : Mise en conformité de la crèche Vanille et Chocolat
Marchés de travaux

Lot n° 1 :	Démolition - Maçonnerie
A été attribué à :	PEIX
Pour un montant de :	69 846,55 € HT. Tranche ferme : 63 715,05 € HT. Tranche conditionnelle : 6 131,50 € HT.
Lot n° 2 :	Mur rideau
A été attribué à :	STEELGLASS
Pour un montant de :	32 476,00 € HT.
Lot n° 3 :	Fermeture occultation
A été attribué à :	STEELGLASS
Pour un montant de :	12 306,00 € HT.
Lot n° 4 :	Menuiserie intérieure et extérieure bois
A été attribué à :	PERRET
Pour un montant de :	78 456,00 € HT.
Lot n° 5 :	Plâtrerie – Faux plafond – Peinture – Sol souple
A été attribué à :	ELIE RHONE ALPES
Pour un montant de :	74 245,78 € HT.
Lot n° 6 :	Carrelage - Faïence
A été attribué à :	LA RHODANIENNE DE CARRELAGE
Pour un montant de :	13 153,50 € HT.

Lot n° 7 :	Plomberie sanitaires
A été attribué à :	RABY SAS
Pour un montant de :	39 085,33 € HT.

Lot n° 9 :	Chauffage ventilation
A été attribué à :	SKL SERBAT
Pour un montant de :	89 380,00 € HT.

Lot n° 10 :	Cuisine inox
A été attribué à :	ASTRAL
Pour un montant de :	7 202,00 € HT.

Vu les délibérations n° 2003/2189 du 20 janvier 2003 et n° 2008/64 du 21 avril 2008 ;

Vu les avis émis par les Commissions d'Appel d'Offres en date des 4 et 18 novembre 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Oui l'avis de sa Commission Finances – Administration Générale – Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- les marchés de travaux relatifs à l'opération « Mise en conformité de la crèche Vanille et Chocolat » suivants :

Lot n° 1 :	Démolition - Maçonnerie
Attribué à :	PEIX
Pour un montant de :	69 846,55 € HT. Tranche ferme : 63 715,05 € HT. Tranche conditionnelle : 6 131,50 € HT.

Lot n° 2 :	Mur rideau
Attribué à :	STEELGLASS
Pour un montant de :	32 476,00 € HT.

Lot n° 3 :	Fermeture occultation
Attribué à :	STEELGLASS
Pour un montant de :	12 306,00 € HT.

Lot n° 4 :	Menuiserie intérieure et extérieure bois
Attribué à :	PERRET
Pour un montant de :	78 456,00 € HT.

Lot n° 5 :	Plâtrerie – Faux plafond – Peinture – Sol souple
Attribué à :	ELIE RHONE ALPES
Pour un montant de :	74 245,78 € HT.

Lot n° 6 :	Carrelage - Faïence
Attribué à :	LA RHODANIENNE DE CARRELAGE
Pour un montant de :	13 153,50 € HT.

Lot n° 7 :	Plomberie sanitaires
Attribué à :	RABY SAS
Pour un montant de :	39 085,33 € HT.

Lot n° 9 :	Chauffage ventilation
Attribué à :	SKL SERBAT
Pour un montant de :	89 380,00 € HT.

Lot n° 10 :	Cuisine inox
Attribué à :	ASTRAL
Pour un montant de :	7 202,00 € HT.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs aux lots 1 à 7, 9 et 10 de l'opération de mise en conformité de la crèche Vanille et Chocolat dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY